

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 à compter de 15 h.

**PRÉSENCES** : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, M. Robert Vincent, substitut au maire de la ville de Granby, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

**ABSENCE** : M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont également présentes.

**2019-05-134**      **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, la séance est réouverte à 15 h 16.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement que la séance soit réouverte.

**Note :**            **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions est tenue.

**2019-05-135**      **ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2019/001 – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE RÉTROCAVEUSE À L'ÉCOCENTRE À GRANBY**

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2019/001 pour la fourniture et la livraison d'une rétrocaveuse à l'écocentre à Granby;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont déposé une offre de services, à savoir Longus Estrie (8348871 Canada inc.) et Nortrax Québec inc.;

ATTENDU que la MRC s'est prévalu de l'article 2.4.1 du document d'appel d'offres numéro 2019/001, et a passé outre à certains vices de forme, défauts mineurs ou irrégularités que contenaient les deux soumissions;

ATTENDU qu'après analyse, le plus bas soumissionnaire conforme est Longus Estrie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat pour la fourniture et la livraison d'une rétrocaveuse à l'écocentre à Granby en fonction des éléments ci-après :
  - a. Acquérir la rétrocaveuse avec tous les accessoires supplémentaires prévus au document d'appel d'offres à l'exception de la gratte à neige décrite au

point 20 du devis technique compris à l'article 4.1 du document d'appel d'offres;

- b. Ne pas retenir l'option de rachat du tracteur actuel;
2. D'adjuger ce contrat à Longus Estrie (8348871 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, selon un montant de 178 503 \$, plus taxes applicables;
3. De désigner comme chef de projet dudit contrat, le directeur général de la COGEMRHY;
4. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat à intervenir avec le fournisseur retenu pour et au nom de la MRC;
5. D'utiliser le surplus affecté – écocentres aux fins d'acquitter les dépenses prévues par la présente résolution.

2019-05-136

**ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENT DANS LE CADRE DU PROJET DE LA RÉGION DE L'ESTRIE**

ATTENDU l'importance d'offrir un service adéquat en transport de personnes sur notre territoire;

ATTENDU l'absence de certains services sur notre territoire et qu'en fonction des besoins des personnes, des offres de transport doivent également permettre des déplacements à l'extérieur de notre territoire;

ATTENDU qu'un outil technologique est essentiel pour favoriser l'interconnexion des services de notre MRC avec territoires et entreprises proposant des offres de transport de personnes;

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un outil technologique permettant l'intégration de plusieurs modes de transport collectif régionaux et la répartition des usagers à travers les différents services de transport collectif des territoires de MRC;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska et les cinq MRC partenaires (Haut-Saint-François, Coaticook, Brome-Missisquoi, Memphrémagog et des Sources) ne possèdent aucun outil permettant l'interconnexion;

ATTENDU qu'un nouveau logiciel permettrait d'effectuer les tâches suivantes : auto-répartition, optimisation des routes, modernisation des modes de paiement, gestion en ligne des réservations, géolocalisation des véhicules en temps réel, accès aux réseaux des autres services pour faciliter l'interconnexion, la gestion de la flotte de véhicules pour les organisations concernées, les rapports statistiques sur l'ensemble de l'activité de l'organisation;

ATTENDU que ces six MRC de la région de l'Estrie sont favorables à une action conjointe, car il est nécessaire de travailler en collaboration en fusionnant les efforts de tous pour s'assurer d'un réel réseau de mobilité pour nos citoyens et citoyennes;

ATTENDU que la concertation et le partenariat sont essentiels pour consolider nos services et réduire des coûts causés par des doublages de trajets dans différents

territoires de MRC et qu'une démarche régionale est essentielle pour assurer le partage d'information et permettre l'interconnexion;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière provenant de plusieurs organisations de transport de la même région administrative démontre l'importance accordée par les MRC à la mise en réseau et à l'interconnexion des offres;

ATTENDU que dans le cadre de la démarche régionale pour le territoire de l'Estrie le projet d'acquisition et d'implantation du système inclut :

- Fourniture, installation et mise en œuvre des matériaux physiques du système;
- Fourniture, installation et mise en œuvre du système et des logiciels sur les instances virtuelles du système, les postes de travail et les postes de travail à distance;
- Fourniture, installation, mise en œuvre de l'environnement virtuel du système de chaque autorité organisatrice de transport (AOT);
- Fourniture et installation de l'architecture réseau nécessaire entre les systèmes de chaque AOT;
- Fourniture, installation, mise en œuvre et configuration de tous les équipements de solutions mobiles;
- Importation des données des organismes participants (base de données);
- Fourniture et livraison de la documentation;
- Fourniture, installation et mise en œuvre de la base géographique;
- Intégration des horaires et trajets à des systèmes de planificateur d'itinéraires en transports en commun et intermodaux, par exemple sur Google Maps ou autres systèmes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Robert Vincent, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Demande une subvention de 100 000 \$ au ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet en titre;
2. Accepte pour sa part d'allouer au projet un budget jusqu'à concurrence de 25 000 \$, cette contribution financière étant subséquemment partagée entre les différentes organisations impliquées dans le transport collectif en milieu rural ou adapté sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska à raison de 65 % pour Ami-Bus inc., 20 % pour Transport adapté pour nous inc. (TAPN) et 15 % pour la MRC, tels pourcentages ayant été établis au prorata du nombre de déplacements effectués par chaque organisation en 2018;
3. De prendre à même le « surplus affecté – transport collectif » la part de contribution financière qui aurait à être assumée par la MRC.

**Note :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions est tenue.

2019-05-137

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de lever la séance à 15 h 18.

---

Mme Judith Desmeules,  
directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

---

M. Paul Sarrazin, préfet